



COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURPIAC  
DU 07 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 07 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Courpiac dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas SOLANS, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de conseillers municipaux ayant remis un pouvoir : 0

Présents : GAIATTO Lydie, CANER Agnès, IBERT Frédéric, GRENIER Xavier, SERRANO Marlène, RENARD Benjamin, SOLANS Thomas, RAVERDY Christelle, DUFAIT Christine, RODRIGUEZ Michel, RIADO Ariane

Absents représentés : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance : Benjamin RENARD

Après appel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 JUIN 2020

Présentation du compte-rendu de la réunion du 16 juin 2020

Nombre d'élus présents : 11  
Nombre de votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Commentaires :** Pas de remarques

**Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Présentation par Mr Le Maire du budget primitif 2020 et présentation des taux

Section	Fonctionnement	Investissement
RECETTES	157 679,00 €	22 676,00 €
DEPENSES	157 679,00 €	22 676,00 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	43 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 000,00
014	Atténuations de produits	21 798,00
65	Autres charges de gestion courante	65 300,00
66	Charges financières	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement section d'investissement	15 676,00
67	Charges exceptionnelles	5,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>157 679,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	452,00
73	Impôts et taxes	33 053,00
74	Dotations et participations	39 590,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	84 084,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>157 679,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	22 676,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>22 676,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	7 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	15 676,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
001	Soldes d'exécution section d'investissement	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>22 676,00</b>

**DETAIL SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

COURPIAC ACCUEIL	250,00 €
ACCA	250,00 €

AMAD	300,00 €
CLUB DU 3EME AGE	50,00 €
POMPIERS	50,00 €
DANS SON ENVOL	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00 €</b>

### **Présentation des taux 2020**

Taxe foncière non bâtie : 50%

Taxe foncière bâtie : 15%

**Commentaires :** Pas de commentaire

Nombre d'élus présents : 11  
Nombre de votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le budget primitif 2020, les taux et les subventions sont sont approuvés à l'unanimité**

### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

Les articles [1650](#) et [1650 A](#) du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID) et dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

[L'article 1650 du code général des impôts](#) (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 7 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 6 commissaires.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombres de commissaires est porté de 6 à 8 (soit 9 membres au total). Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

### **Désignation des commissaires CCID**

- Les 6 (ou 8) commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », **dressée par le conseil municipal.**

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** (ou **32**) noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires (16 dans les communes de plus de 2 000 habitants) ;  
et 12 noms pour les commissaires suppléants (16 dans les communes de plus de 2 000 habitants).
- La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

À défaut de proposition, les commissaires sont nommés d'office par le DR/DFiP, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le DR/DFiP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

En cas de décès, démission ou révocation de trois au moins des membres titulaires de la commission, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel RODRIGUEZ	Xavier GRENIER
Benjamin RENARD	Frederic IBERT
Christelle RAVERDY	Marc BRESSON
David POPINO	Patrice MICAS
Annie TULLET	Pia CAMPOS
Valérie PETIT	Estelle CARRERAS
Alain BOUDET	Jonathan FAURE
Gaelle LACHAUD	Christelle MOLINES
Emilie CLERC	Alexandre GOURSOLLE
Michel GRENOT	Daniele GUINOT
Nicolas DE BUHAN	Romain MEDINAT
Aurélie BROUSSE	Vincent TULLET

**Commentaires :**

Nombre d'élus présents : 11

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Approuvé à l'unanimité**

**PERMANENCES DU VENDREDI**

La Maire propose la mise en place de permanence d'ouverture de la Mairie le vendredi

-Fréquence à déterminer : tous les vendredis

-Horaires à déterminer : 18h – 20h

**Commentaires :**

Nombre d'élus présents : 11

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Approuvé à l'unanimité**

**DESIGNATION COORDONNATEUR RECENSEMENT**

Le coordonnateur communal est la personne nommée par arrêté du maire pour encadrer la préparation et la réalisation de l'*enquête de recensement\**. Il a pour interlocuteur extérieur le *superviseur \** désigné par le directeur régional de l'Insee.

Il sera chargé :

- de mettre en place l'organisation dans la commune suivant les préconisations de l'Insee,
- de mettre en place la logistique,
- d'organiser la campagne locale de communication,
- d'organiser la formation de (des) l'agent(s) recenseur(s),
- (le cas échéant) d'assurer la formation de l'équipe communale (<sup>1</sup>),
- d'assurer l'encadrement et le suivi de(s) l'agent(s) recenseur(s).

Le Maire propose de désigner un coordonnateur recensement de la population

Benjamin RENARD

**Commentaires :**

Nombre d'élus présents : 11

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Approuvé à l'unanimité**

**DESIGNATION DELEGUE SYNDICAT D'ELECTRIFICATION**

Vu l'article L2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, en accord avec l'ensemble des conseillers municipaux présents, désigne les membres du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs an qualité de délégués titulaires ou suppléants, notamment au sien des Syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère.

Modalités des désignations :

Au scrutin secret à la majorité absolue (à la majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue lors des deux tours précédents).

Le Maire propose le vote à main levée

**1°SDEEG, Syndicat Départemental D'énergie Electrique de la Gironde**

- Délégué titulaire (1) : Benjamin RENARD

Nombre d'élus présents : 11

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Approuvé à l'unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES**

**SOGEDO**, service des collectivités publiques dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

- Délégués titulaires (2) : Marlène SERRANO / Benjamin RENARD
- Délégués suppléants (2) : Michel RODRIGUEZ / Thomas SOLANS

Nombre d'élus présents : 11

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Approuvé à l'unanimité**

Dématérialisation des convocations aux membres du conseil municipal et communautaire



Désormais, l'envoi des convocations aux membres du conseil municipal et communautaire par voie dématérialisée est la règle, sauf si les élus font la demande d'un envoi par écrit à leur domicile ou à une autre adresse (article L.2121-10 du CGCT).

Le Conseil Municipal se termine à 21 heure 35